



Supplément n°4
au bulletin académique
N°195 – septembre 2013



Dispensé de timbrage Lyon 68 CC



PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

Le paritarisme contre l'arbitraire

Etre au plus près de la profession est le souci constant de notre pratique syndicale. Les dernières élections professionnelles d'octobre 2011 ont conforté la place du SNES dans la composition des commissions paritaires de l'académie avec 12 élus sur les 19 que compte la CAPA des certifiés. Cependant, restons vigilants : le vote électronique a atteint son objectif de réduire la participation d'une profession qui, d'après les précédents gouvernements, restait « anormalement » mobilisée et syndiquée.

Restons vigilants également sur le rôle des commissions paritaires : le fait que nous soyons des personnels sous statut a un corollaire : le droit à être défendus par des élus qui délibèrent, à parité avec l'administration, sur l'ensemble des actes de gestion des personnels. Le combat pour le maintien des prérogatives des commissions paritaires est donc d'un enjeu fondamental : il s'agit de défendre une Fonction Publique de statut avec des règles collectives de gestion et donc indépendante des supérieurs hiérarchiques directs.

L'objectif poursuivi dans l'académie pendant ce mandat de 3 ans reste l'amélioration de la politique de gestion des carrières des personnels à une époque où nos professions sont dévalorisées et déclassées. Car la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, socle de nos salaires, entraîne de facto une diminution de notre pouvoir d'achat, alors que dans le même temps nos conditions de travail se dégradent. Les interventions depuis plusieurs années des élus du SNES sur les différents dossiers de la carrière (avancement, hors classe, mutations) ont permis des avancés non négligeables pour l'ensemble des collègues.

Benoit TESTE
Secrétaire académique

Sommaire Spécial certifiés

- | | | | |
|------------|---------------------|-----|---|
| P.1 | Edito | P.6 | Fiche avancement échelon |
| P.2 | Les CAPA | P.7 | Je suis syndiqué au SNES, je suis concerné |
| P.3 | L'avancement | P.8 | Adhérer au SNES |
| P.4 et P.5 | La carrière | | |

**Stage carrière : 7 janvier 2014,
à Lyon, Bourse du Travail
Place Guichard**

Inscrivez-vous avant le 7 décembre 2013

Dossier réalisé par Ludivine ROSSET, François JANDAUD

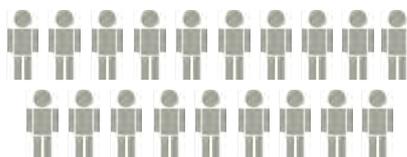
Syndicat National des Enseignements de Second degré
16, rue d'Aguesseau - 69007 LYON
Tél : 0 4 78 58 03 33 - Fax : 04 78 72 19 97
e-mail : s3lyo@snes.edu - Site Internet : www.lyon.snes.edu

Le paritarisme, le rôle du SNES dans les instances paritaires

Les commissions paritaires (CAPA pour les titulaires et CCP pour les précaires) sont des instances paritaires qui sont consultées sur les différents actes de carrière des collègues (affectations, avancement, promotion, congés formation, postes adaptés, contestations de note administrative...).

Lors de ces commissions et en amont, le SNES se bat pour améliorer les critères établis par l'administration, pour les faire respecter (l'administration est la première à enfreindre les critères qu'elle édicte...) et pour défendre les dossiers individuels des collègues qui nous ont fait confiance. C'est généralement par notre nombre que nous avons la force de travail pour être crédibles sur l'analyse et l'impact pour convaincre en commission !

12 élu(e)s → syndicat majoritaire



Les élus SNES titulaires et suppléants

Hors classe

Titulaire

M. Gérard Chambodut (42)

Suppléant

Mme Irène Adjou (69)

Classe normale

Titulaires

M. Jean-Louis Perez (42)

M. Didier Savel (42)

M. François Jandaud (69)

Mme Estelle Tomasini (42)

M. Nicolas Jambon (01)

Mlle Virginie Pays (69)

M. Didier Merle (69)

Mme Aurélie Guerido (69)

M. Alexandre Barban (01)

Mme Noémie Abrial (42)

M. Hervé Dussert (69)

Suppléants

M. Eric Guiraut (01)

Mme Ludivine Rosset (69)

M. Yves Pichon (42)

M. Yannick Floquet (69)

M. Jean Yves Capdevielle Fidel (42)

M. Philippe Sauzede (69)

M. Stéphane Gomez (69)

M. Michel Canet (69)

M. Joël Chabannes (69)

Mme Maria Parisi (69)

M. Philippe Bernard (69)

Le rôle des commissaires paritaires du SNES :

Avant la CAPA	Pendant la CAPA	Après la CAPA :
<ul style="list-style-type: none"> Travail de vérification des éléments fournis par l'administration, Travailler sur l'ensemble des dossiers pour faire des contre-propositions à l'administration 	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir en ouverture de la commission avec un bilan précis de la situation Faire corriger les erreurs Défendre l'ensemble des collègues et par là même les situations individuelles Dénoncer les pratiques arbitraires Proposer et faire acter d'autres choix 	<ul style="list-style-type: none"> Transmettre individuellement le résultat aux collègues concernés Informers l'ensemble des collègues Dresser un bilan pour étayer notre argumentation lors d'audiences

Calendrier indicatif de l'année

- Jusqu'au 29 novembre :** dépôt des demandes de congés formation
- Fin novembre-début décembre :** participation au mouvement inter académique
- Décembre :** CAPA d'avancement d'échelon
- Janvier :** Campagne de notation administrative dans les établissements
Demande d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude
- Mars :** période de contestation de la note administrative
- Avril :** participation au mouvement intra académique et saisie des préférences pour les TZR
CAPA de révision de note administrative
- Mai :** CAPA d'accès à la hors classe des certifiés
- Mai-juin et juillet :** Commissions liées au mouvement intra académique (vérification de barèmes, dossiers médicaux, mutations, ...)
- Juillet et fin août :** Groupe de travail d'affectation des TZR, révision d'affectation, ...

L'avancement

L'avancement d'échelon : (la carrière comporte 11 échelons en classe normale)

Une bonne part de notre avancement et de nos promotions est décidée en fonction de nos notes. Pour les enseignants, elle est double : note administrative et note pédagogique

Les enjeux	Le rôle des élus
<p>Sont considérés comme promouvables tous ceux qui entre le 1er septembre et le 30 août ont atteint la durée nécessaire de séjour dans l'échelon.</p> <p>Les collègues sont classés en fonction de leur note globale (note administrative sur 40 + note pédagogique sur 60) acquises au 31 août de l'année précédente en trois catégories qui correspondent aux trois rythmes d'avancement : le grand choix, le choix et l'ancienneté pour les moins bien notés.</p> <p>L'avancement d'échelon se fait toutes disciplines confondues et comme la note pédagogique a un poids plus important, les disparités peuvent être très fortes d'une discipline à l'autre.</p>	<p>Avant la CAPA, nous assurons le contrôle des dossiers individuels et notamment la prise en compte de tous les éléments et situations particulières.</p> <p>Lors de la CAPA qui se tient mi décembre nous dénonçons les disparités de notation et donc les inégalités de traitement entre les disciplines ainsi que les nombreux retards d'inspection (pourquoi le seul fait d'enseigner l'anglais ou les sciences physiques vous conduirait à une carrière à l'ancienneté ?).</p>

Pensez à remplir votre fiche syndicale de suivi pour une vérification en amont de tous les éléments de votre dossier. (voir page 6)

La notation administrative :

Les enjeux	Le rôle des élus
<p>La note administrative (sur 40) est proposée par le chef d'établissement et elle est soumise à des règles écrites qui l'encadrent de façon stricte.</p> <p>Ces règles (et notamment la définition d'une grille de référence pour chaque échelon) permettent de limiter l'arbitraire et le pouvoir des chefs d'établissement qui pourtant peuvent déroger à ces règles lorsqu'ils fournissent des rapports circonstanciés.</p> <p>Cette note administrative peut être</p>	<p>En CAPA, les élus du SNES exigent le respect des règles, veillent à la cohérence entre la notation et l'appréciation et demandent la lecture des rapports des chefs d'établissement lorsque les règles n'ont pas été respectées.</p> <p>Ils défendent les dossiers individuels mais mettent aussi en évidence des établissements où les notations sont manifestement trop sévères ou inégales pour obtenir des corrections.</p> <p>Lors de la dernière CAPA de contestation de note administrative, plus de 53 % des collègues qui l'ont demandée ont obtenu une révision à la hausse de leur note, suite aux inter-</p>

Contactez le SNES pour être conseillé et adressez nous un double de cette contestation pour que nous puissions suivre le dossier.

Les fiches syndicales de suivi : un outil essentiel

Ces fiches sont insérées dans nos publications (voir page 6) ou téléchargeables sur notre site (www.lyon.snes.edu)

Elles permettent de :

- **vérifier les informations** enregistrées par l'administration.
- **rectifier** les erreurs et les oublis
- **faire prendre en compte** des éléments complémentaires, dans le strict respect des règles communes
- **peser sur les choix** de l'administration pour permettre l'interprétation la plus favorable en s'appuyant sur des situations individuelles et faire avancer nos demandes d'amélioration pour tous
- **mieux informer** chacun de ses résultats.

Calendrier de la procédure de notation

- **Janvier** : campagne de notation par les chefs d'établissement (rappel : pour les TZR, c'est le chef d'établissement du rattachement administratif qui établit la note)
- **Février** : harmonisation rectorale selon les règles publiées dans le Bulletin d'information rectoral (BIR)
- **Mars** : campagne de contestation de note administrative
- **Avril** : CAPA de révision de note administrative

La carrière

Les mutations :

Les enjeux	Le rôle des élus
<p>Les mutations sont devenues particulièrement complexes et donc parfois illisibles.</p> <p>Le SNES intervient pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• obtenir la transparence sur l'ensemble des supports lors des différentes instances et notamment lutter pour limiter les postes spécifiques et les postes à compléments de service• lutter contre le recrutement des professeurs par les chefs d'établissement, sans aucune règle transparente (dans les établissements CLAIR)• obtenir le maintien des groupes de travail d'affectation des TZR alors même que le rectorat est tenté de les supprimer : ce serait un moyen pour l'administration de s'affranchir du barème et des préférences pour les affectations.	<p>Intervenir à toutes les étapes pour que le mouvement soit lisible (stabilisation des postes vacants, publication des compléments de service, limitation des postes spécifiques...) et que les équilibres de barème soient respectés. Des groupes de travail nous permettent de faire des propositions</p> <p>Etre disponibles pour informer et conseiller les collègues car les règles changent fréquemment : publications et analyses des bulletins rectoraux, permanences, appels individuels</p> <p>Vérifier et corriger éventuellement les barèmes retenus puis les propositions de l'administration afin que les mutations se fassent selon des règles transparentes, garanties d'une égalité de traitement pour tous et pour faire muter ou améliorer dans leurs vœux les</p>

Pensez à remplir votre fiche syndicale de suivi pour une vérification en amont de tous les éléments de votre dossier.

Le plus des syndiqués :

Information régulière par mail de la publication des bulletins rectoraux, du calendrier et des modalités des différentes opérations de carrière

Rappel des dates de candidature, d'examen de dossier, etc

Information et conseil par mail, téléphone, rendez-vous et un suivi individuel du dossier avec notamment les fiches syndicales remplies par les syndiqués pour vérifier et corriger les informations ou les oublis

de l'administration. Les commissaires paritaires du SNES contactent les syndiqués lorsqu'ils souhaitent des compléments d'information pour défendre aux mieux les collègues dans le respect de l'équité ou lorsqu'ils repèrent des erreurs de stratégies, notamment dans la formulation des vœux de mutation.

Transmission au plus vite des résultats et des informations avant et après CAPA

Stage carrière :

**TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU
SAVOIR SUR VOTRE CARRIÈRE SANS
JAMAIS OSER LE DEMANDER...**

*Comment vos élus SNES vous défendent
en CAPA et en CAPN*

Inscription avant le 7 décembre

La liberté syndicale ne s'use que quand on ne s'en sert pas!



Stage ouvert aux syndiqués et non syndiqués

STAGE CARRIÈRES

Mardi 7 janvier 2014
à Lyon (Bourse du Travail, place Guichard)

Chaque moment important de votre carrière est abordé en CAPA ou CAPN

(avancement d'échelon ; passage à la hors-classe ; contestation de la note administrative ; mutations ; obtention d'un congé formation ou d'un poste adapté...).

Pour pouvoir participer à ce stage, il vous faut:

- effectuer une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur (modèle sur le site www.lyon.snes.edu) par voie hiérarchique (chef d'établissement) au plus tard un mois avant la date du stage (soit le 7 décembre 2013, veille des vacances)... En cas de difficulté, contactez-nous ;
- vous inscrire auprès de la section sur le site du SNES de Lyon, (www.lyon.snes.edu).

Je suis syndiqué au SNES,

je suis concerné

**Le SNES-FSU est une force collective
construite par ses adhérents et ses militants.**

**Cette force permet de mettre en œuvre
les mobilisations collectives nécessaires
pour obtenir des avancées
pour tous les personnels, le système éducatif et les élèves.**

Le SNES- FSU, syndicat majoritaire

Les professeurs ont construit le SNES avec la conviction que face à l'administration, c'est l'unité des représentants des salariés qui était gage d'efficacité. Ainsi lors des dernières élections professionnelles, nous avons obtenu chez les certifiés 56 % des voix malgré 8 listes en présence, le 2° syndicat obtenant 9% des voix. Les prochaines élections auront lieu en décembre 2014.

La force du SNES, c'est donc la force du nombre dans les commissions paritaires, qui lui permet d'étudier scrupuleusement chaque dossier et de les défendre efficacement en commission. La force du SNES, c'est aussi son implantation dans la plupart des collèges et lycées sous forme de « S1 », sections d'établissement, qui organisent localement la réflexion et la mobilisation et constituent les relais au niveau des S2 (sections départementales), du S3 (section académique) et du S4 (national).

Des militants et des élus qui sont avant tout vos collègues

Si le SNES est en prise avec ce que pensent les collègues, c'est parce que tous les militants du SNES, à tous les niveaux, continuent à exercer leur métier simultanément à leur activité militante. Il n'y a pas de « permanent » au SNES, seules des décharges partielles de service existent, mais la plupart des élus font le travail de représentation sans aucune décharge ni bien sûr rémunération, simplement par conviction de l'utilité de ce travail...

Un syndicat progressiste et combatif pour débattre, proposer et agir

Si le SNES porte une parole revendicative forte, c'est parce qu'il invite régulièrement tous les adhérents à s'engager dans la réflexion collective sur leurs métiers, sur le système éducatif. Participez aux stages académiques que nous organisons, représentez votre établissement lors du congrès académique les 18 et 19 mars 2014 à Lyon. Loin d'être le syndicat du « contre tout » que dépeignent certains, le SNES est force de propositions et défend un projet éducatif ambitieux qui s'appuie sur ce que portent les professionnels de terrain.

